ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2026

Autofocus certification :

Formation professionnelle : 92 % des titulaires d'une certification des services de l'automobile sont en emploi six mois après leur formation

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie son Autofocus annuel consacré aux certifications de la branche. Les chiffres 2025 confirment leur rôle dans l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels : six mois après leur formation en alternance, 92 % des titulaires d'une certification occupent un emploi. Un résultat qui témoigne de l'adéquation entre les compétences acquises en formation et les besoins des entreprises.

L'alternance, une voie d'accès directe à l'emploi durable

Au total, ce sont **5 705** personnes qui étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile durant l'année 2025, dont 77 % en alternance.

L'insertion professionnelle des titulaires d'une certification préparée en alternance atteint un taux de 92 % six mois après l'obtention de leur certification. Parmi ceux qui sont en emploi, 94 % sont restés dans une entreprise de la branche des services de l'automobile et 89 % exercent le métier pour lequel ils ont été formés. La stabilité de l'emploi constitue un autre enseignement majeur : 89 % des titulaires en emploi sont en CDI.

L'entreprise formatrice joue un rôle déterminant dans cette insertion : 65 % des titulaires en emploi six mois après leur certification ont été recrutés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance.

Les certifications, un levier de retour à l'emploi pour les demandeurs d'emplois

Les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi affichent eux aussi des résultats significatifs. **74 % des titulaires ont retrouvé un emploi six mois après leur formation**. Parmi les titulaires en emploi, 77 % travaillent dans une entreprise de la branche des services de l'automobile et 68 % exercent le métier visé par leur formation.

Ces données illustrent la capacité des certifications à accompagner des parcours professionnels variés, y compris les reconversions et le retour à l'activité.

Véhicules électriques : la branche prépare dès aujourd'hui les compétences de demain

Face à l'électrification progressive du parc automobile, la branche des services de l'automobile adapte son offre de certification pour accompagner l'évolution des métiers et permettre aux professionnels de maîtriser les nouvelles technologies et répondre aux besoins des automobilistes. Plusieurs certifications ont été créées ou adaptées pour répondre à ces nouveaux enjeux :

- **Concernant la maintenance et l'entretien de véhicules électriques et hybrides, les certifications de la maintenance des véhicules intègrent déjà cette dimension**. En parallèle, et après une première expérimentation, un certificat de compétences de branche dédié à l'entretien et à la maintenance des véhicules électriques et hybrides doit être déployé à l'échelle nationale à partir de la fin 2026, afin d'accompagner la montée en compétences des salariés déjà en activité et des demandeurs d'emploi.
- **La branche prépare également les compétences spécifiques liées aux batteries de traction**, avec plusieurs CQP consacrés à leur maintenance et à leur démontage. Avec une première action de formation en cours en Ile-de-France, le déploiement se poursuit progressivement sur le territoire à partir de 2027.
- **Enfin, un certificat de compétences dédié au conseil en électromobilité** vise à aider les professionnels en contact avec les clients à répondre à leurs interrogations sur l'utilisation d'un véhicule électrique ou hybride et de son écosystème tout en le sensibilisant aux règles de sécurité et d'environnement.

« *Dans sa démarche d'adaptation continue aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises, la branche des services de l'automobile anticipe les besoins liés à l'électrification du parc, tout en garantissant, pour les dix prochaines années, la continuité des compétences encore nécessaire sur les motorisations thermiques* » déclare **Anne-Sophie Lescure, adjointe à la responsable du service Ingénierie des certifications de l'ANFA**

"*Les chiffres du millésime 2025 témoignent d'une insertion de haut niveau pour les titulaires d'une certification de la branche des services de l'automobile, en hausse d'un point par rapport à l'année 2024. Ces résultats confirment que les certifications sont les meilleurs dispositifs pour trouver un emploi durable dans les entreprises de la branche*." explique **Olivier Joalland, Responsable Projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile de l'ANFA.**

A PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA pilotes et de lycées partenaires.